

## SEANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars, le Conseil Municipal de BREZINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019

Présents :

**PRESENTS : 14**

MM. GELAS Gilles, Jean-David BARBE, ROUDET Didier, PRESUMEY Denis, ESTIENNE Frédéric, Hervé LUC-PUPAT, - DUBOIS Michel - Mathieu LUC-PUPAT Mmes BOUCHET Véronique, Audrey PERRIN, LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, CHAROUD Patricia, Yolande BALMAIN

**ABSENTS EXCUSES : 5**

Mmes Valérie DEMARCO, Christelle BARDIN, PETIT Denise, Mrs MARION Gérard et FOURNIER Patrick

**POUVOIRS : 5**

**A été élu secrétaire de séance : Mr Michel DUBOIS**

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2019, l'ordre du jour est abordé.

**AVIS SUR LE PROJET DE SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE (délibération 2019.20) :**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ou d'un système aquifère. Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui offre un espace de discussion et de prise de décision.

Le SAGE se compose de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE ainsi que ses conditions de réalisation,
- Le règlement, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Ces deux documents sont accompagnés d'un atlas cartographique.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé à l'unanimité, le 10 décembre 2018, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire. Cette validation du projet de SAGE est l'aboutissement d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire.

Conformément à l'article R. 212-39 du Code de l'environnement, après validation du projet de SAGE par la CLE, celui-ci est soumis dans un premier temps à la consultation formelle des assemblées (collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires...) qui disposent d'un délai de 4 mois pour donner leur avis sur le projet. Dans un second temps, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique. A l'issue de celle-ci, le SAGE, éventuellement modifié pour tenir compte des observations, sera approuvé par arrêté inter-préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE.

**EMPLOI D'ETE : AUTORISATION DE RECRUTER POUR LA PERIODE DU 01<sup>er</sup> MAI 2019 AU 30/09/2019 (délibération 2019.21) :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des congés des agents du service technique et de l'accroissement d'activité pendant la saison estivale, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint des services techniques pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur la période du 1<sup>ER</sup> mai 2019 au 30 septembre 2019 ;
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1 ;
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE (délibération 2019.22) :**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019.07 du 16 janvier 2019 ayant pour objet la demande de subvention au Conseil Départemental pour la réparation du clocher de l'église et d'une clocher ainsi que le changement du coffret électrique.

Le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'il n'est pas indispensable de faire appel à un maître d'œuvre pour ces travaux, ce qui diminuerait les dépenses sur cette opération. Dans ce cas, il convient de revoir la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère avec les montants à jour. Il est donc proposé :

Estimation Travaux	Coût H.T.	Subvention département	Participation commune
Réparation clocher :	19 576,00 €	4 894 (25 %)	14 682 (75 %)
Réparation cloche :	6 104,00 €	1 535 (25 %)	4 569 (75 %)
TOTAL HT	25 680.00 €	6 429.00 €	19 251.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 680.00 €</b>	

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du conseil départemental sans les dépenses de maîtrise d'œuvre
- De faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**ACHAT DE TERRAIN PARCELLES A 223 et A224 (délibération 2019.23) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2019.08 du 16 janvier 2019 l'autorisant à procéder à l'acquisition des parcelles A 223 ET A 224, parcelles appartenant à Mr Lecoarer Etienne.

Il informe le Conseil Municipal que le propriétaire accepte de vendre ces parcelles à la commune au prix de 35.00€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles N° A 223 et A 224 au prix de 35 € le m<sup>2</sup>
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU GAGNAGE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (délibération 2019.24) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité Rue du Gagnage (création de trottoir PMR).

L'opération projetée débiterait sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Le plan de financement de cet aménagement de sécurité se présente comme suit :

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.	DEMANDE DE SUBVENTION sur la Base H.T. Conseil Départemental 35%
Travaux	28 959.00 €	34 750.80 €	
Totaux	28 959.00 €	34 750.80 €	10 135.00 €
Autofinancement			18 824.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De programmer les travaux
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour ce projet ;
- De mandater monsieur le Maire pour toutes les formalités à venir.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Méthanisation** : Mr Mathieu LUC-PUPAT présente les projets de méthanisation sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. 4 sites sont proposés : Champier / Le Mottier, La Côte St André, St Jean de Bournay et St Etienne de St Geoirs (au nord de la ferme photovoltaïque à l'est de l'aéroport). La pré-étude financée par Bièvre Isère Communauté est terminée. Les agriculteurs concernés par le projet prennent le relais pour la phase de réalisation. L'investissement et le fonctionnement seront prise en charge par les agriculteurs. Pour la commune, 4 exploitants sont intéressés par la méthanisation.
- **Urbanisme** : un permis de construire : Mr BABEL ROCHELLE Hervé : construction de 2 ateliers aux Ardelières
- **Commission Voirie** : Mr Didier ROUDET  
Les premiers travaux prévus au budget sont lancés. Mr D. Roudet rappelle l'organisation de la journée citoyenne le 23 mars 2019 à 09 heures (Responsable Mr Gérard MARION).
- **Commission Culture** : Mme Véronique BOUCHET rend compte des diverses manifestations
  - ✓ Matinée sur la planète : très bonne participation (environ 200 personnes)
  - ✓ Festival des Arts Allumés : Préparation en cours – début le 05 avril et final à Brézins le 20 avril 2019 à 19 h 00 avec la Guinguette Interstellaire
  - ✓ Spectacle MC2 au Tremplin le 29 mars à 20 h 00 « Parades Nuptiales en Turakie »
  - ✓ Mémoire Brézinoise : Réalisation du film en cours
- **Commission enfants** : Mr Frédéric ESTIENNE
  - ✓ Organisation d'une chasse aux œufs le dimanche 14 avril à 10 h 00 (vogue des Rameaux)
  - ✓ Rencontre intergénérationnelle le mardi 16 avril à 15 h 30
  - ✓ Rencontre avec la Gendarmerie le jeudi 18 avril à 14 h 30.
- **Commission Jeunesse / Sport** : Mr Denis PRESUMEY  
Mr Presumey rend compte de la réunion environnement de la Communauté de Communes. Enquêtes sur la gestion de la collecte des ordures ménagères et sur le fonctionnement des points d'apport volontaire (PAV). Après avis du bureau, la commune souhaite conserver la collecte une fois par semaine et demande une meilleure gestion des PAV. Un quatrième PAV pourrait être mis en place sur la commune, la commission voirie est chargée de trouver l'emplacement.
  - ✓ Réunion de la commission jeunesse pour la préparation des sorties lors des vacances de Pâques.
- **Commission bâtiments / patrimoine** : Mr Hervé LUC-PUPAT
  - ✓ Appartement de La Poste : libre actuellement – quelques travaux de rénovation à faire (peinture), les devis sont en cours.
  - ✓ Lancement des premiers travaux prévus au budget
  - ✓ Aire de jeux : opérationnelle en fin de semaine
  - ✓ Réfection stade : début des travaux le 12 mai prochain. Le stade indisponible pendant 3 mois.
- **Commission CASA** : Mme Audrey PERRIN
  - ✓ Bon déroulement du forum des professionnels avec une bonne participation des exposants (18).
  - ✓ PLUI : enquête publique du 08 avril au 11 mai. Formalités et déroulement confirmés dans la semaine, la publicité sera faite par la Communauté de Communes.
- **Commission Communication** : Mme Angélique PARADIS
  - ✓ Exercice PCS : bonne participation et bon déroulement. Un retour d'expérience est prévu pour voir les points perfectibles- Merci à tous
  - ✓ Réunion de quartier le 05 avril à 18 h 30 Place de l'Alambic : Vie Lariot, Caillères
- **Commission Finances / numérique** : Mr Jean-David BARBE  
Mise à jour du site internet lancée.